

Compte-rendu succinct de la séance du
CONSEIL MUNICIPAL DU 27 MARS 2021 – 10 heures 00
 Gymnase Marcel HITZ

La séance est ouverte à 10 heures 00.

Le Conseil Municipal :

-DESIGNE un secrétaire de séance.

-ADOPTE le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 20 février 2021.

-APPROUVE les comptes de gestion de l'exercice 2020 dressés par le Receveur Municipal concernant :

*Zone d'habitation

*ZAC Habitat Les Pommiers

*Résidences ZAC des Merisiers

*Immeubles de commerce et d'habitat

*Principal

-CLOT le budget « EAU » et **INTEGRE** les résultats du budget « EAU » au compte administratif principal 2020 de la commune suivant le détail ci-après :

*compte 002 (déficit de fonctionnement) : - 58 424,16 €

*compte 001 (excédent d'investissement) : + 89 083,83 €

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2020 « Zone d'habitation » duquel ressortent les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Dépenses de l'exercice 2020 : 0 €	Recettes de l'exercice 2020 : 0 €
Résultat de l'exercice 2019 : 0 €	
Résultat de l'exercice antérieur reporté : - 277 685,52 € (déficit)	
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2020 : - 277 685,52 € (déficit)	
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Dépenses de l'exercice 2020 : 0 €	Recettes de l'exercice 2020 : 0 €
Résultat de l'exercice 2019 : 0 €	
Résultat de l'exercice antérieur reporté : - 399 444 € (déficit)	
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2020 : - 399 444 € (déficit)	

AFFECTE le déficit global de fonctionnement en dépenses à l'article 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 277 685,52 € et le déficit global d'investissement en dépenses à l'article 001 « résultat d'investissement reporté » pour 399 444 €.

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2020 « ZAC Habitat Les Pommiers » duquel ressortent les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Dépenses de l'exercice 2020 : 5 400 €	Recettes de l'exercice 2020 : 5 400 €
Résultat de l'exercice 2020 : 0 €	
Résultat de l'exercice antérieur reporté : - 93 244,07 € (déficit)	
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2020 : - 93 244,07 € (déficit)	

SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Dépenses de l'exercice 2020 : 5 400 €	Recettes de l'exercice 2020 : 0 €
Résultat de l'exercice 2019 : - 5 400 € (déficit)	
Résultat de l'exercice antérieur reporté : - 73 060,28 € (déficit)	
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2020 : - 78 460,28 € (déficit)	

AFFECTE le déficit global de fonctionnement en dépenses à l'article 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 93 244, 07 € et le déficit global d'investissement en dépenses à l'article 001 « résultat d'investissement reporté » pour 78 460,28 €.

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2020 « Résidences ZAC des Merisiers » duquel ressortent les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Dépenses de l'exercice 2020 : 1 706,25 €	Recettes de l'exercice 2020 : 11 005,54 €
Résultat de l'exercice 2020 : 9 299,29 € (excédent)	
Résultat de l'exercice antérieur reporté : - 42 302,04 € (déficit)	
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2020 : - 33 002,75 € (déficit)	
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Dépenses de l'exercice 2020 : 29 335 €	Recettes de l'exercice 2020 : 0 €
Résultat de l'exercice 2020 : - 29 335 € (déficit)	
Résultat de l'exercice antérieur reporté : - 2 633 304,83 € (déficit)	
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2020 : - 2 662 639,83 € (déficit)	
Solde des reports : - 72 000 € (déficit)	

RECONNAIT la sincérité des reports,

AFFECTE le déficit global de fonctionnement en dépenses à l'article 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 33 002,75 €, le déficit global d'investissement en dépenses à l'article 001 « résultat d'investissement reporté » pour 2 662 639,83 € et le solde des reports au budget primitif 2021.

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2020 « Immeubles de commerce et d'habitat » duquel ressortent les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Dépenses de l'exercice 2020 : 22 013,79 €	Recettes de l'exercice 2020 : 57 354,38 €
Résultat de l'exercice 2020 : 35 340,59 € (excédent)	
Résultat de l'exercice antérieur reporté : 295 271,49 € (excédent)	
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2020 : 330 612,08 € (excédent)	
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Dépenses de l'exercice 2020 : 603 392,78 €	Recettes de l'exercice 2020 : 50 013,06 €
Résultat de l'exercice 2020 : - 553 379,72 € (déficit)	
Résultat de l'exercice antérieur reporté : - 551 881,52 € (déficit)	
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2020 : - 1 105 261,24 € (déficit)	
Solde des reports : 9 986 € (excédent)	

AFFECTE l'excédent global de fonctionnement en recettes à l'article 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 330 612,08 €, le déficit global d'investissement en dépenses à l'article 001 « résultat d'investissement reporté » pour 1 105 261,24 € et le solde des reports au budget primitif 2021.

- **DONNE ACTE** de la présentation faite du compte administratif 2020 « Principal » duquel ressortent les résultats suivants :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Dépenses de l'exercice 2020 : 2 596 743,13 €	Recettes de l'exercice 2020 : 3 904 989,40 €
Résultat de l'exercice 2020 : 1 308 246,27 € (excédent)	
Résultat de l'exercice antérieur reporté : 318 218,79 € (excédent)	
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2020 : 1 626 465,06 € (excédent)	
Résultat global à la clôture du budget « EAU » : - 58 424,16 € (déficit)	
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2020 après intégration du déficit global à la clôture du budget « EAU » : 1 568 040,90 € (excédent)	
SECTION D'INVESTISSEMENT	
DEPENSES	RECETTES
Dépenses de l'exercice 2020 : 1 948 861,05 €	Recettes de l'exercice 2020 : 922 285,57 €
Résultat de l'exercice 2020 : - 1 026 575,48 € (déficit)	
Résultat de l'exercice antérieur reporté : 287 264,31 € (excédent)	
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2020 : - 739 311,17 € (déficit)	
Résultat global à la clôture du budget « EAU » : 89 083,83 € (excédent)	
Résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2020 après intégration de l'excédent global à la clôture du budget « EAU » : - 650 227,34 € (déficit)	
Solde des reports : - 66 000 € (déficit)	

RECONNAIT la sincérité des reports,

AFFECTE l'excédent global de fonctionnement en recettes d'investissement (compte 1068) pour 716 227,34 € et en recettes de fonctionnement à l'article 002 « résultat de fonctionnement reporté » pour 851 813,56 €, le déficit de l'exercice antérieur d'investissement en dépenses à l'article 001 « résultat d'investissement reporté » pour 650 227,34 € et le solde des reports au budget primitif 2021.

- **ADOpte** le budget primitif 2021 "Zone d'habitation" qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de
1 076 573,52 € répartie comme suit :

*section de fonctionnement : 677 129,52 €

*section d'investissement : 399 444,00 €

- **ADOpte** le budget primitif 2021 " ZAC Habitat Les Pommiers" qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 664 950,28 € répartie comme suit :

*section de fonctionnement : 293 245,00 €

*section d'investissement : 371 705,28 €

-**ADOpte** le budget primitif 2021 "Résidences ZAC des Merisiers" qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de
2 884 200 € répartie comme suit :

*section de fonctionnement : 34 200,00 €

*section d'investissement : 2 850 000 €

-**ADOpte** le budget primitif 2021 "Immeubles de commerce et d'habitat" qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 1 603 000 € répartie comme suit :

*section de fonctionnement : 387 000,00 €

*section d'investissement : 1 216 000,00 €

-**ADOPTE** le budget primitif 2021 "Principal" qui s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de 7 670 000 € répartie comme suit :

*section de fonctionnement : 4 670 000,00 €

*section d'investissement : 3 000 000,00 €

-**FIXE** le taux des taxes locales pour 2021 comme suit :

* taxe foncière sur les propriétés bâties à 23,22 % (soit 8,96% taux communal de 2020 +14,26% taux départemental de 2020)

*taxe foncière sur les propriétés non bâties à 40,64 %

- **ATTRIBUE** une subvention de 80 € aux associations Vie Libre, La Croix Bleue et les Restaurants et relais du cœur de Moselle-Ouest au titre de l'année 2021.

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 670 € à l'ALPA pour l'acquisition de deux tables de tennis de table, représentant un taux de 40 %.

- **AUTORISE** le Maire à acquérir la parcelle cadastrée Section 9 N°139 d'une surface de 9 ares 34 pour un montant global de 934€ et **A SIGNER** l'acte de vente correspondant.

- **AUTORISE** le Maire à procéder au règlement des frais de modification du « véhicule navette » afin de le rendre accessible aux personnes à mobilité réduite pour un montant de 7 080 € et **IMPUTE** cette dépense au compte 20421 – subvention d'équipement biens mobiliers.

- **AUTORISE** le Maire à procéder au règlement de la somme de 1.744,73€ sur le compte ouvert de l'entreprise Mebesi, correspondant au reversement des retenues de garanties prélevées sur les acomptes versés à l'entreprise MEBESI dans le cadre des travaux de construction de l'immeuble de commerce.

-**CREE** un emploi d'agent technique polyvalent spécialisé en espaces verts à temps complet à compter du 16 avril 2021 pour :

-concevoir, réaliser et entretenir les espaces verts

-réaliser l'essentiel des interventions techniques de la commune

-maintenir en état de propreté les surfaces, espaces et abords de la collectivité

-entretenir et assurer des opérations de premières maintenance au niveau des équipements, de la voirie, du bâtiment

-assurer l'entretien courant des machines, des matériels, outillages, véhicules et local utilisés

-participer à la préparation d'évènements et manifestations diverses

Si l'emploi ne peut être pourvu par un fonctionnaire, les fonctions peuvent être exercées par un agent contractuel dont les fonctions relèveront de la catégorie C dans les conditions fixées par l'article 3-3 2° de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée. Il devra dans ce cas être titulaire d'un diplôme minimum de niveau 5 (cap, bep)

Sa rémunération sera calculée par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'adjoint technique territorial, sur la base du 5^{ème} échelon

INSCRIT les crédits correspondants au budget principal.

- **REVALORISE** la rémunération de l'emploi de chargé de mission à compter du 1^{er} janvier 2021 par référence à la grille indiciaire correspondant au grade d'attaché principal sur la base du 9^{ème} échelon et **AUTORISE** le Maire à signer l'avenant au contrat correspondant.

-ADOpte une motion de soutien à l'égard de M. le Maire de la commune de Marieulles, victime de graves brûlures en tentant d'éteindre l'incendie de son véhicule personnel volontairement causé par un administré.

Après communication du compte-rendu des décisions du Maire et des informations diverses, la séance est levée à 12 heures 30.